

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/12/2024
Reçu en préfecture le 03/12/2024
Publié le 
ID : 038-213801004-20241126-DEL_20241126_02-DE

Séance du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Thierry GALIFOT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Sébastien PLISSON, Martine PUGLISI, Amina GHAFIR

Ont donné procuration : M. Karim DALIBEY à M. Pierre BARUZZI
M. Jérôme LOOSDREGT à M. Thierry GALIFOT
Mme Audrey MARRON à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET

Excusées : Mme Audrey BUISSON
Mme Anne LAURENT

Secrétaire de séance : M. Sébastien PLISSON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 22 novembre 2024	Vendredi 22 novembre 2024	Mardi 3 décembre 2024

2. Demande de subvention "projet photovoltaïque de centrale en toiture pour autoconsommation collective"

Il est rappelé au conseil municipal que dans le cadre de sa politique de transition écologique la commune du Cheylas a pour ambition de développer la production d'énergies renouvelables sur son territoire et ainsi réduire sa consommation énergétique.

Ainsi, la collectivité souhaite déployer un projet photovoltaïque de centrale en toiture pour autoconsommation collective. L'objectif étant la réduction des dépenses énergétiques de la ville d'une part mais également de répondre à des enjeux environnementaux avec une gestion rationnelle des ressources d'autre part.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la dotation territoriale pour un projet dont le montant global est estimé à 377 000,00€.

Enfin, il est présenté au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération :

FINANCEMENT	MONTANT DE LA SUBVENTION	DATE DE LA DEMANDE	DATE D'OBTENTION (LE CAS ÉCHÉANT)
Département	37 700,00€	29/10/2024	
Région			
Etat			
Union Européenne			
Autres financements publics (préciser)			
Sous-total (total des subventions publiques)	37 700,00€	29/10/2024	
Autofinancement	339 300,00€		
TOTAL	377 000,00€		

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Adopte** le plan prévisionnel de financement,
- **Sollicite** auprès du département la subvention au titre de la dotation territoriale,
- **Autorise** le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Décision : Adoptée à l'unanimité

